

# Résignation et larmes

**Les difficultés financières des accidentés ou malades du travail se sont accentuées avec la réorganisation des caisses primaires d'Assurance maladie.**

**Elisabeth Pévide,**  
médecin généraliste

Fatou est femme de chambre dans un hôtel quelconque : trente chambres à passer en revue en cinq heures, trente heures pas semaine au SMIC. Elle a 61 ans et son épaule craque... Tableau 57 : les fameux TMS, troubles musculo-squelettiques, avec une rupture de la coiffe des rotateurs prouvée à l'échographie jointe à la déclaration de maladie professionnelle que nous faisons en décembre 2010.

Malheureusement pour Fatou et beaucoup d'autres, les CPAM ont été le siège d'une réorganisation qui a tout désorganisé en janvier 2010... Fatou a touché ses premières IJ (Indemnités Journalières) Maladie en juillet 2011 (et courent et courent les dettes de loyer, d'électricité, et

d'amis...), soit sept mois sans aucun revenu, quant à la reconnaissance de la maladie professionnelle (MP), elle sera faite en août 2011 avec enfin la prise en charge effective des soins puisque la feuille délivrée à Fatou au début de sa MP ne sert à rien, puisque non honorée par la CPAM tant qu'elle n'est pas reconnue... Mais pour les IJ Professionnelles, il faudra encore attendre octobre 2011 pour toucher enfin royalement les 80 % de son 80 % de

Smic... ( $1073 \text{ €} \times 80 \% \times 80 \% = 686 \text{ €}$ )

Quand nous entendons que les travailleurs fraudent avec les arrêts de travail, je voudrais que les membres du gouvernement fassent l'expérience de vivre avec des indemnités minables éparpillées dans le mois, toujours versées avec retard quand il n'y a plus aucune marge de sécurité, quand souvent les mois débutent par le remboursement des dettes précédentes et que pour survivre, il faut trouver de nouveaux « prêteurs »...

Fatou était dans l'incapacité physique de reprendre son travail, ce n'était pas le cas d'Ercan : enduiseur-plâtrier de 30 ans, même pathologie, mais à un stade moins avancé : le premier arrêt n'a duré que quinze jours, avec ses trois enfants et sa femme à nourrir... Evidemment, neuf mois après, rechute de cette maladie professionnelle non soignée, plus grave. Ne voyant que l'impasse où il est acculé, il accepte une reprise pour se faire licencier de son travail dans les dix jours qui suivent : au moins, au chômage, il peut nourrir sa petite famille et enfin se soigner... La reconnaissance et les indemnités ne sont arrivées que bien après...

Éléonore est femme de chambre dans un château : et brique et brique, les salles de bains, et les moquettes dans les chambres, tout doit être impeccable... Après six années de service, elle glisse malencontreusement sur du shampooing laissé à terre dans une salle de bains : accident de travail... Il n'y a rien de cassé, mais elle a mal. Deux ans après, elle a toujours mal : même si les différents examens n'ont objectivé qu'un traumatisme musculaire et tendineux du bassin, les différentes thérapies n'ont eu des effets que discrets, l'amélioration est très lente, et Éléonore a toujours mal.

Le médecin-conseil a décidé de la consolidation de cet accident du travail. Recours, expertise, rien n'y fait. Il accepte cependant des soins post-consolidation, reconnaissant par là que les soins l'aident.

Éléonore ne comprend pas beaucoup les papiers, mais elle est résignée. Sa fille de 18 ans comprend, elle, toutes les conséquences : le licenciement inévitable pour impossibilité de reprendre son travail, la rente misérable qui lui a été allouée avec une IPP (Incapacité Professionnelle Permanente) de 10 %, 234 euros par trimestre, le chômage avec Pôle emploi qui va lui tomber dessus pour lui chercher autre chose, et dans deux ans maxi, la fin des droits... Les larmes incontrôlées de la fille face au visage impassible de la mère qui ne croit plus en rien...

Nous observons, ces derniers mois, une chasse de caisse d'Assurance maladie vis-à-vis des arrêts de travail, en particulier ceux de longues durées fortement représentés par les accidents du travail et maladies professionnelles. Des consolidations trop brutales et précoces, en regard de la durée d'obtention pour une reconnaissance de maladie professionnelle, ne font que déplacer le sentiment de culpabilité vers le salarié alors que rien n'est fait vers l'employeur. Combien de postes à risques qui ont démolis des corps ou juste changé d'esclave, en jetant l'ancien au rebus, sans rien changer aux machines. Comme cet ouvrier travaillant à remplir des sacs de farine dans un carrousel à forts risques que le comité d'entreprise n'a pas réussi à faire changer devant le coût de la machine... Quand il s'agit d'un trouble musculo-squelettique, dont on connaît la causalité par la répétition des gestes sous des cadences infernales, au retour au travail, comment ne pas s'insurger devant l'affectation au même poste, à la même cadence, du salarié blessé ? Nos confrères de méde-

**Combien de postes à risques qui ont démolis des corps ou juste changé d'esclave, en jetant l'ancien au rebus, sans rien changer aux machines.**

cine du travail ne sont plus assez nombreux ni assez puissants pour pouvoir imposer un aménagement du travail.

Mais, dans le cas présent, il s'agit d'un accident et la salariée ne peut pas faire reconnaître dans le préjudice subi l'impossibilité de reprendre son poste, ou de trouver un travail quelconque. La douleur sans substrat organique n'existe pas dans les barèmes. Qui dit : « J'ai mal » est suspect. On préfère penser que le salarié est un tire-au-flanc

plutôt que d'envisager qu'être payé à 80 % sur un petit salaire soit déjà difficile à supporter, sans compter les douleurs, sans compter l'inactivité.

Et la personne blessée encaisse, avec une résignation que le temps a forgée.

Les enfants qui voient leurs parents souffrir, être déconsidérés, être rejetés du système, se forment, eux, une idée de la société où il n'y a pas de place pour les plus faibles et les malades, et où la loi ne sert que les plus riches. ■

## La Sécu en Espagne

■ **Martine Lalande**, médecin généraliste

Hassan est né au Maroc, il a émigré en Espagne où il a passé six ans, vivant de petits travaux, cueillette restauration chantiers. C'est devenu trop difficile, on lui a dit qu'en France il y avait encore du travail. À Gennevilliers, Maison de la solidarité<sup>1</sup>, consultation d'accès aux soins après le petit déjeuner. Chacun devrait avoir un médecin près de là où il vit, et une couverture sociale, l'aide médicale d'Etat (AME)<sup>2</sup> s'il n'a pas de revenus. Pas de problème, pour se soigner, on va lui demander l'AME. Une association le domicilie, il a un passeport et la Maison de la solidarité le reçoit depuis trois mois. On consulte la déléguée solidarité de l'Assurance maladie qui vient tous les quinze jours constituer les dossiers. Non, malheureusement ce n'est pas possible, son aide médicale espagnole est valable encore trois ans, il faut qu'il avance les frais et se fasse rembourser en Espagne. On appelle la coordinatrice sociale du réseau Arès92<sup>3</sup> : seule solution, l'adresser à l'hôpital, qui peut faire le tiers-payant avec les assurances maladies étrangères. Pour l'accès aux soins en ville, c'est raté. ■

■

1. Lieu d'accueil de jour pour personnes en situation de précarité (fondation Abbé Pierre).
2. On peut obtenir l'aide médicale d'Etat si on n'a pas de carte de séjour, si l'on peut prouver que l'on est sur le territoire français de façon continue depuis plus de trois mois et que l'on a une domiciliation en France.
3. Réseau de santé fondé en 1992 pour coordonner les soins des patients vivant avec le VIH, des usagers de drogue et des patients en situation de précarité.

## Mais qui êtes-vous ?

■ **Martine Lalande**, médecin généraliste

Ali tousse, il a besoin d'un médecin. Depuis deux ans en France, il devrait avoir l'aide médicale d'Etat (AME). *Où en sont vos démarches ?* La carte m'attend à la Sécu. *Pourquoi ne pas aller la chercher ?* J'ai tout donné, la photo, les trente euros, je l'ai même vue, mais je n'ai pas pu la récupérer. *Mais pourquoi ?* J'ai reçu une convocation avec mon numéro d'AME, j'ai appelé le 3646 où ils m'ont demandé de quel département j'appelais et de leur lire le numéro écrit sur le papier, j'ai eu un rendez-vous quinze jours après. *Et vous y êtes allé ?* Oui, mais ils n'ont pas voulu me donner ma carte parce que je n'avais pas de papier d'identité avec une photo pour la retirer. *Ah bon ?* En fait, j'ai perdu mon passeport, pour avoir l'AME, j'avais donné un extrait d'acte de naissance qu'on m'a envoyé du Maroc, mais il n'y a pas de photo dessus... ■